

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE ROSET-FLUANS DU 4 SEPTEMBRE 2009**

PRESENTS : 09

ABSENTS EXCUSES : 02

Sophie CRETIN  
Christophe CANNELLE

SECRETAIRE : Germaine DEMILLIERE

**Ouverture de séance 20 H 30**

<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL : Conseil du 3 juillet 2009</b>
---

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2009.

<b>PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES</b>
---------------------------------------

Le Maire expose au Conseil que la commission d'appel d'offres a retenu le **bureau d'études « INITIATIVE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT »** concernant l'élaboration d'un PLU pour un montant de **17 822,50 € H.T. soit 21 315,71 € T.T.C.**

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant pour un coût de 17 822,50 € H.T. avec le bureau d'études « INITIATIVE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ».

Par ailleurs, il est nécessaire **d'ouvrir des crédits au compte 202** pour un montant de 21 315,71 €. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement compte 002.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de passer les écritures suivantes :

- Excédent de fonctionnement <b>COMPTE 002</b> :	<b>- 21 315,71 €</b>
- Dépenses de fonctionnement <b>COMPTE 023</b> (Virement à la section d'investissement):	<b>+ 21 315,71 €</b>
- Recettes d'investissement <b>COMPTE 021</b> (Virement de la section de fonctionnement) :	<b>+ 21 315,71 €</b>
- Dépenses d'investissement <b>COMPTE 202</b> (Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme) :	<b>+ 21 315,71 €</b>

## TRAVAUX ENTREE BOIS DE ROSET

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'entrée du bois de Roset (lieu-dit Bois des vingt-quatre) est fréquemment inondé par les eaux de ruissellement du fossé situé entre le bois et les prés. Pour résoudre ce problème, il convient donc de poser une canalisation

Un devis a été demandé à l'entreprise TP CLERC pour un montant de 846,00 € H.T.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord autorise le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant pour un coût de 846,00 € H.T. avec l'entreprise TP CLERC.

## ECLAIRAGE PREAU

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de doter le préau d'un éclairage. Un devis a été demandé au Comptoir Electrique Bisontin pour un montant de 663,28 € H.T

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord autorise le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant pour un coût de 663,28 € H.T. avec le Comptoir Electrique Bisontin.

## DEMANDE DE Mr GESLOT

Monsieur le Maire expose la demande de Mr GESLOT qui souhaite ouvrir une tranchée sur le domaine de la commune (chemin rural dit « sous le bois ») pour y installer un caniveau et enfouir un tuyau d'évacuation des eaux de pluie. Une autorisation de Mr Stéphane MARCHAND est joint : il accepte de récupérer ces eaux sur sa propriété.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des demandes du même ordre ont été soumises pour avis l'an dernier. Il souhaite que le Conseil donne son avis sur cette demande. Monsieur le Maire établira une permission de voirie.

L'exposé entendu, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## SAFER : RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire explique au Conseil que la convention de mise à disposition représentant **une surface totale de 11ha 26a 60 ca** (terrains à proximité du puits de captage d'eau potable), que la commune avait consenti à la SAFER, arrivera à échéance le 31 décembre 2009.

La SAFER souhaite savoir si la commune consent à renouveler cette convention, aux mêmes conditions.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter au cahier des charges SAFER rubrique « **Activités réglementées en périmètre de protection rapprochée A** » la phrase suivante : « **La parcelle ZD 74 K sera exploitée uniquement pour le fourrage, le pacage des animaux est interdit sur la dite parcelle, ainsi que les épandages de fumier** ».

Par ailleurs, il est demandé au conseil de statuer sur la demande de transfert de bail SAFER. En effet, Mr Alain FRANCOIS souhaite transférer le bail au nom de sa fille Elyse FRANCOIS, qui s'installe en tant que jeune agricultrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention de mise à disposition avec la SAFER pour une durée de 6 ans débutant le 01/01/2010 et expirant le 31/12/2015,
- de rajouter au cahier des charges SAFER rubrique « **Activités réglementées en périmètre de protection rapprochée A** » la phrase suivante : « **La parcelle ZD 74 K sera exploitée uniquement pour le fourrage, le pacage des animaux est interdit sur la dite parcelle, ainsi que les épandages de fumier** ».
- d'accepter que le bail SAFER consenti à Mr Alain FRANCOIS soit établi au nom de Mlle Elyse FRANCOIS.

#### **ETUDE C.C.V.S.V. COMPETENCE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la C.C.V.S.V. souhaite faire une étude sur la compétence scolaire. A cet effet, une demande de renseignement (organisation des écoles, situation financière, inventaire du matériel, services en place, périscolaire) a été envoyée à chaque commune membre. Les communes doivent retourner le questionnaire au plus tard le vendredi 30 octobre 2009. Le RPI a délibéré sur le sujet le lundi 31 août 2009.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil statue sur cette demande.

Après en avoir délibéré, et considérant que la compétence scolaire gérée au sein du RPI est satisfaisante, le Conseil, à l'unanimité :

- ne souhaite pas que la compétence scolaire fasse l'objet d'une étude,
- ne donne pas une suite favorable à la demande,
- entend construire une nouvelle école et accepte bien volontiers d'accueillir les enfants de Saint-Vit.

#### **Divers**

Monsieur le Maire fait le point sur les demandes d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Monsieur le Maire informe que la commission de protection des eaux souhaite classer le Creux à Pépé en réserve naturelle régionale. A cet effet, la CPE viendra présenter la démarche le vendredi 23 octobre 2009 à 20 H 00.

A la suite de notre entretien avec la Présidence du Conseil Général concernant les transports scolaires du temps de midi, Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'une suite favorable a été donnée. En effet, le coût a été divisé par trois.

Une demande de pose d'un abribus aux abords du 19 rue du bas des Hous a été demandé. Une étude de faisabilité sur ce sujet sera effectué.

Radon : Intervention du technicien très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Le Maire,  
Arnaud GROSPERRIN